

PROCES VERBAL N°2025/01

L'an deux mil vingt-cinq, le Jeudi vingt février, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, CHLASTA Patrick, ROUSSILLON Nicolas (arrivé 19 h30).

Absent : Monsieur DE GUILLEBON Olivier

Excusé : Néant

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière séance.

Problème obtention de la **carte grise du nouveau tracteur** : le problème est en cours de règlement.

Installation pompes à chaleur locaux ancienne école et logements communaux : les travaux sont terminés. La DETR et la DSIL ont été versées à la commune. La demande de CEE est toujours en cours, il manque encore des attestations à fournir par les entreprises.

Création épicerie participative organisée par l'association BONN'ART CAFE : plusieurs commissions travaillent à l'élaboration du projet. Ouverture espérée avant la fin du mois de mars.

Zones d'Accélération de production d'énergies renouvelables : par délibération du 26 novembre le conseil municipal a défini les zones sur la commune de Bonnes. Cette délibération a été envoyée aux services de l'Etat qui demandent maintenant à la commune de BONNES de délibérer pour avis conforme.

Décision : après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent un avis conforme aux définitions des ZAEnR.

Modification des logiciels de la commune :

L'ATD 16 a interpellé les communes face aux évolutions tarifaires des logiciels JVS- MAIRISTEM et proposé aux communes de rejoindre une régie publique mutualisée AGEDI et d'assurer l'assistance et les formations sur la gamme de ces produits.

Décision : le conseil municipal décide d'adhérer au syndicat Mixte AGEDI pour bénéficier de cette mutualisation des logiciels et de continuer d'adhérer à l'ATD 16 pour bénéficier de l'assistance à ces logiciels.

Approbation des attributions de compensation 2025 au titre de la procédure de révision libre :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les attributions de compensation (AC) 2025 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 17 octobre 2024.

Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2025 de la commune BONNES est de 39 891.61 €.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres approuve le montant, librement défini, des attributions de compensation 2025.

Restaurant de BONNES : Monsieur le Maire fait part au conseil d'un mail de Madame Jill KIRBY gérante avec Madame Florence POLLACK du Bar / Restaurant « La Bonnes Adresse » souhaitant se retirer de la gérance du Bar / Restaurant.

Décision : Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail commercial dérogatoire du local situé 09 rue du Périgord indiquant que Madame KIRBY Jill se retire de la gérance du Bar / Restaurant La Bonnes Adresse et que Madame Florence POLLACK reste seule titulaire du bail commercial dérogatoire.

Recensement populaire 2025 :

Le recensement vient de se terminer les chiffres provisoires sont :

Résidences principales : 192

Résidences secondaires : 114

Logement occasionnel : 1

Logements vacants : 2

Soit 309 logements

Bulletins individuels collectés : 372

Défibrillateur : le défibrillateur arrive dans sa 10^{ème} année et la société qui en assure la maintenance nous préconise de le remplacer pour assurer un bon fonctionnement en cas d'urgence.

La société AQUICARDIA propose une offre comprenant le défibrillateur, le kit de premiers secours et la maintenance et précise qu'un achat du défibrillateur nous coûterait sur 5 ans 3383 € alors qu'une location sur 5 ans 2524 €

Proposition de devis avec mise à disposition du défibrillateur TTC 50.50 euros par mois.

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour la location du défibrillateur et l'approbation du devis présenté par AQUICARDIA.

Ouverture poste rédacteur :

Suite à la réforme du cadre statutaire applicable aux secrétaires généraux de mairie, après la création de l'emploi en 2022, il convient de faire l'ouverture de poste pour la nomination de la secrétaire de Mairie après l'acceptation de la promotion interne par le centre de gestion.

Décision : accord du conseil municipal pour l'ouverture du poste à partir de la promotion interne de la secrétaire de Mairie et la modification du tableau des emplois.

PLUI Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : une réunion s'est tenue le 11 décembre pour le lancement de la démarche du PLUI. Un état des lieux a été fait. A suivre. Assistaient à la réunion Messieurs BEGUERIE, ROUSSILLON, CHLASTA et Madame GEORGES.

COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Présentation des résultats des différents budgets :

Commune :

Excédent fonctionnement : 55 883.29

Excédent d'investissement : 34 225.35

Restaurant :

Déficit de fonctionnement : 495.23

Excédent d'investissement : 1 249.31

Assainissement :

Excédent de fonctionnement : 240.72

Excédent d'investissement : 2 718.00

Décision : approbation à l'unanimité du conseil des comptes financiers uniques.

Demande de Monsieur et Madame GOUGUET pour que la commune achète une bande de terrain le long de leur lotissement à La Grave ZN 69 1a44ca et ZN 71 3a85ca.

Décision : le conseil municipal propose que cette bande de terrain soit achetée par chacun des propriétaires des lots du lotissement leur garantissant une sortie sur la voie communale.

Propositions investissements 2025

Renaturation du stade : demander des subventions supplémentaires. A suivre

Salle des fêtes : rénovation intérieure : peinture, changement ou suppression des panneaux acoustiques, démontage du rideau intérieur séparateur, refaire l'évacuation des eaux usées problème d'odeur. Refaire le crépis extérieur bas des murs. Demande des devis par Claire GEORGES et Fabrice CHATENET.

Achat chaises pour église : étude des devis

Réserve pour acquisitions foncières

Réfection des deux ponts à Jeanfièvre : demander des subventions supplémentaires

(département) Faire une demande pour curage des fossés sur environ 200 mètres en attendant les travaux.

Travaux à faire :

Taille de la station d'épuration

Mandatement des factures investissement avant vote du budget :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 crédits ouverts : 353 789.00 moins chapitre 16 remboursement emprunt : 32 799.00 et restes à réaliser : 0 soit 320 990.00 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 80 247.50 € (< 25% x 320 990 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Entreprise DUPUY fossé à la Croix 2 496 euros

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Séance levée 20 h 45

Le secrétaire
Patrick CHLASTA



Le Maire
Stéphane BEGUERIE

